

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

BILAN-ÉVALUATION de 3 années d'activités

(Novembre 2011 à décembre 2014)

Synthèse des états statistiques

UNE IMAGE DES ASSOCIATIONS DEMANDEUSES

- Ce sont plutôt des associations de moins de 30 ans d'existence qui ont sollicité le Fonds Transmission et Fraternité.
- 66% des associations demandeuses ont de 0 à 10 salariés : les associations de petite taille sont donc majoritaires parmi celles qui nous sollicitent.
- Presque 60 % d'entre elles auraient de 1 à 10 bénévoles ETP.
- Avec un peu plus de 65 %, c'est la catégorie des « moins de 100 adhérents » qui est majoritaire.
- Un peu moins de 70 % des associations qui nous ont contactés ont moins de 100 donateurs.

REPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS DEPOSES

L'Île-de-France regroupe plus de 50 % des projets déposés, suivie de Rhône-Alpes (presque 15 %). Toutes les autres régions sont à moins de 1% du total.

RÉPARTITION DES PROJETS SOUTENUS/PROJETS REFUSÉS OU ANNULÉS

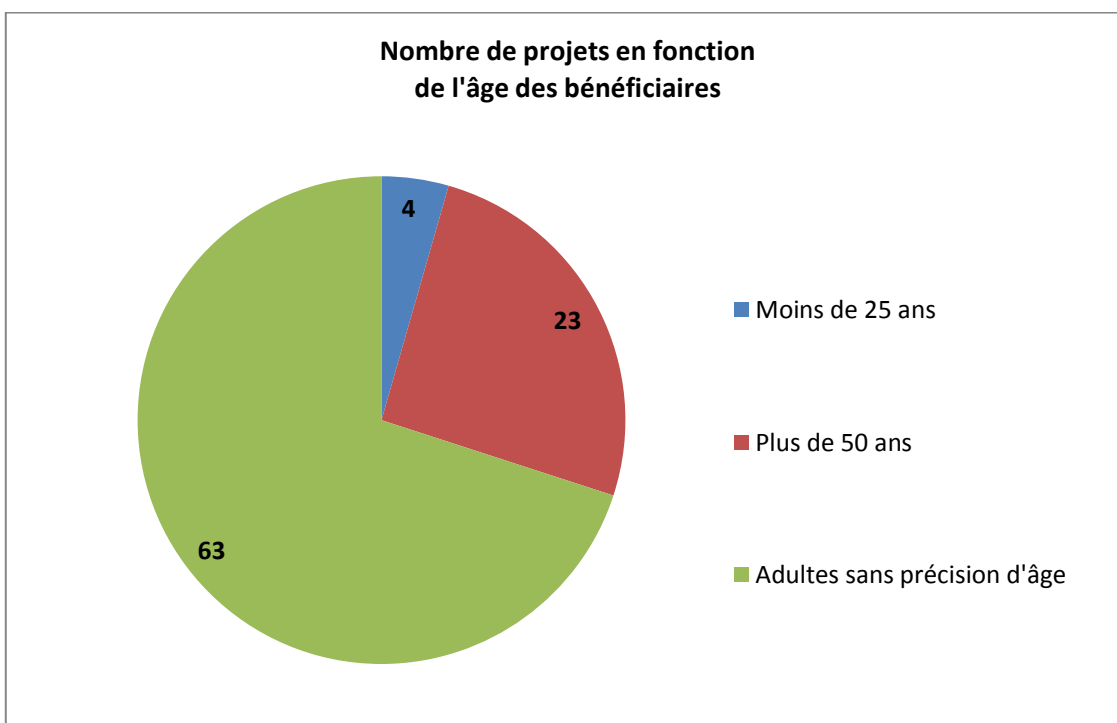
	Nombre de projets	Venant d'associations (nombre)
Déposés	128	86
Retenus	90	58

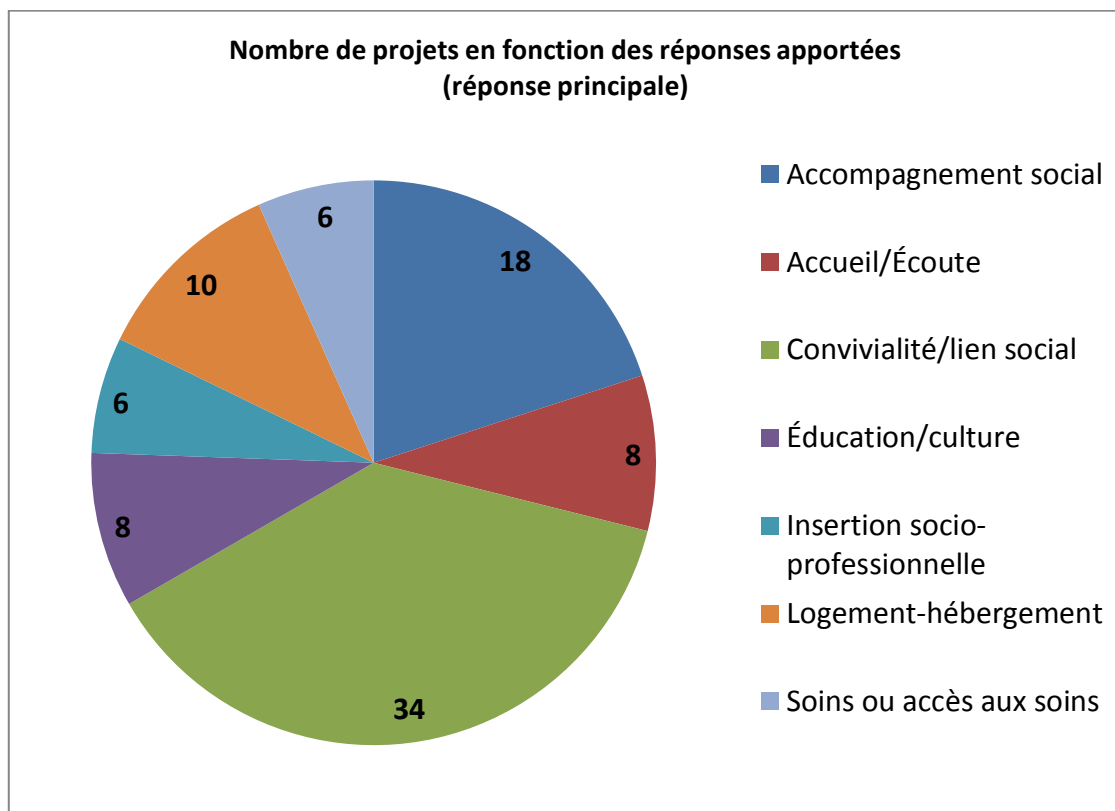
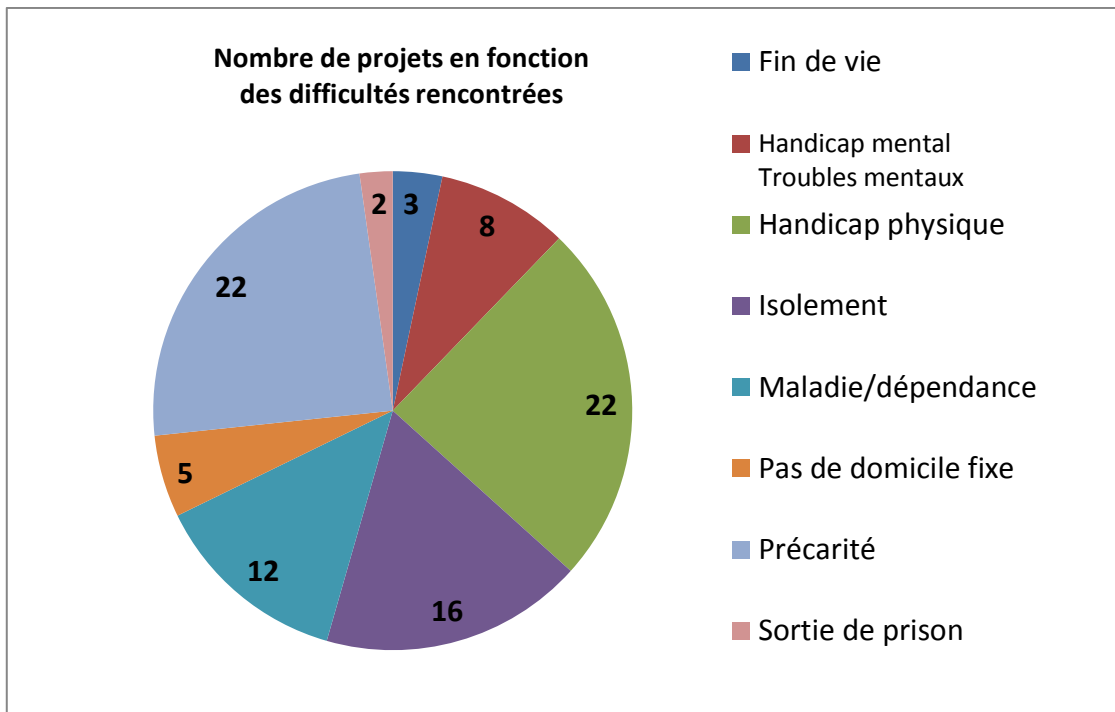
	Nombre	%
Projets soutenus	90	70.55
Projets refusés	21	16.28
Projets annulés ou transférés	12	9.30
Projets en attente au 01/01/2015	5	3.87
Total	128	100 %

LES FINANCEMENTS

- Les $\frac{3}{4}$ des projets retenus ont reçu un soutien inférieur à 40 000 €, des subventions somme toute modestes.
- Le FTF a apporté des subventions petites (jusqu'à 10 000 €) et moyennes (de 10 000 € à 50 000 €) à un grand nombre de projets, et exceptionnellement des subventions plus importantes à quelques projets.
- En exceptant les fonds attribués à l'APF dans le cadre d'une opération atypique menée en 2013, on observe que ce sont 14 associations que le FTF a décidé de soutenir de manière très significative au fil du temps.
Il est intéressant de noter que ces 14 associations ont reçu ensemble 55 % des financements attribués, alors que les 44 autres ont perçu dans le même temps les 45 % restants.

LA NATURE DES PROJETS SOUTENUS





Pour mémoire, on rappellera l'objet même du Fonds tel qu'il a été créé :
 « Le Fonds de dotation a pour objet de soutenir des organismes privés sans but lucratif d'intérêt général, ou exceptionnellement publics-, poursuivant des missions, actions ou programmes, agissant en faveur des personnes en difficulté et particulièrement des personnes âgées, des personnes en situation de précarité, isolées, handicapées, malades ou en fin de vie. »

Que ce soit en termes de type de difficultés ou de personnes accueillies, et quelles que soient les réponses apportées par les associations, l'analyse qui a précédé vérifie que le Fonds répond de manière satisfaisante à la mission qui lui a été impartie.

Affectation des fonds attribués

	Nombre de dossiers	% dossiers	Total attribué	% montants	Moyenne
Pour l'association elle-même	42	46%	1 775 078	70%	42 264
Pour un projet particulier	48	54%	777 336	30%	16 195
Tous les dossiers	90		2 552 414		28 360

Le Fonds n'a donc pas hésité à soutenir les associations pour l'ensemble de leur action, et ce pour un montant moyen plus de deux fois et demie plus important que lorsqu'il s'agissait de projets particuliers.

GESTION DES DOSSIERS

Sur les 114 dossiers examinés en CA, seuls 10 n'ont pas fait l'objet d'une relation directe et approfondie avec le porteur du projet. Après recherche, il s'avère que ces 10 dossiers ont tous fait l'objet d'un refus.

Sur la période, les rencontres en face-à-face (rencontres et visites) sont équivalentes aux entretiens téléphoniques.

72% des dossiers ont pu être présentés dans les deux mois (de 6 à 60 jours) de leur dépôt.

Sur les deux derniers exercices, ce sont près de 70 % des dossiers examinés en Conseil qui ont fait l'objet d'un compte-rendu écrit des instructeurs.

Compte-tenu de nos connaissances du financement des associations, on peut se féliciter non seulement de la rapidité des décisions du Conseil, qu'elles soient négatives ou positives, mais également de celle des paiements qui s'effectuent, en général, de façon très fluide.

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011

et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011

Siège social : 64 avenue Parmentier – 75011 PARIS

SIREN 752 109 769

Secrétariat pour les demandes de subvention

contact@transmissionfraternite.org

Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>